

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 30/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 2 juin 2026

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 11

Excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à vingt heures,

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Michel WALTER, Éric FORESTIER, Christian MICHELET, Jérôme GAYDON-SERRES ; Mmes Aurélie HERBIN, Marie-Laure CUZZINI, Camille METAYER, Caroline BERG, Laurence TOUMEYRAGUES et Françoise JORREY.

Excusés : Madame Carla MICHELET et Monsieur Antoine ZANOTTO.

Pouvoirs : Madame Carla MICHELET à Madame Marie-Laure CUZZINI ; Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Daniel BORDENEUVE.

Absent : Monsieur Arnaud MEYER.

Monsieur Ulysse SUC est décédé le 29 mai 2026.

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Contrat de mission S.P.S pour le projet de rénovation des gîtes-partie travaux.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite au départ à la retraite de Monsieur Alain SOBAC, architecte choisi pour assurer la mission de coordonnateur S.P.S pour le projet de rénovation des gîtes communaux, il convient de désigner un autre prestataire pour assurer cette mission lors des travaux qui seront engagés prochainement. Il présente à l'assemblée le devis établi par Monsieur BELLOEUVRE d'un montant global de 1 800.00 € HT soit 2 160.00 € TTC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ACCEPTE le devis de Monsieur Olivier BELLOEUVRE, coordonnateur SPS de la société ENNOAR SPS pour le projet de rénovation des gîtes d'un montant TTC de 2 160.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Adopté à 13 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 05.06.2026

Le Maire

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance,

Laurence TOUMEYRAGUES

